PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 09 JUILLET 2026

N° 4

L'an deux mil vingt-six, le 09 juillet 2026 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Vendredi 03 juillet 2026
Présents : M FLOCHON Jean-Yves, M CARMINATI Alexandre, Mme FRANCK Isabelle, M CARTE Claude, Mme TAVEL Cécile, Mme TRENTESAUX Claudine.
Mmes CALLAND Elvina, GEILLON Audrey, GENAUDY Claire, FACUNDO Céline, PIN Delphine, PONCETY Claire, VALADIER Sophie, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, DUSSURGET Jean, JARNET Ludovic, PIVET Sylvain, RICHONNIER Romuald, THEVENARD Sébastien.

Excusés : Mmes POLIZZI Sylvie et FACUNDO Cécile, M POMMERUEL Christian

Mme POLIZZI Sylvie a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M CARTE Claude
M POMMERUEL Christian a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M CARMINATI Christian
Mme FACUNDO Céline a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme VALADIER Sophie

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Claude CARTE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 28 mai 2026.

Ordre du jour de la séance :

-Cession des parcelles ZA de Domagne
-Conseil communautaire du 01/06/2026
-Plan communal de sauvegarde (L. Jarnet)
-Commission bâtiments du 25 juin (intervention Sébastien Thevenard) sur le volet sécurité
-Commission forêt du 25/06
-Commission voirie : travaux en cours.
-Circulation près de la salle des familles
-Rétrocession de la parcelle AB322 à la commune
-Commission urbanisme du 30 juin
-Droits de place des forains
-Tarifs de la cantine et du périscolaire au 01/09/2026
-Conseil d'école élémentaire et maternelle
-Rafraichissement des écoles
-Assemblée générale du basket
-Assemblée générale de Gym plurielles
-Assemblée générale de l'OSR
-Commission culture du 26/06/2026
-Commission communication du 07/07/2026 : choix de l'application mobile d'informations et d'alertes aux habitants (intervention de jean Dussurget)

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)

1.1. Cession d'une partie de la parcelle A 1957 (lot 1) ZA Domagne (Délibération N° 26/45)

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition d'acquisition d'environ 1796m2 par la SCI CALIS à détacher de la parcelle cadastrée :
- A 1957 sise « En Domagne » située en zone UXd au PLU

Monsieur le Maire précise qu'un projet de division a été réalisé par le cabinet Chanel Grand et que le bornage aura lieu le 04/08/2026.
Le service des Domaines a rendu un avis sur la valeur vénale le 28/03/2025,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de la cession du lot 1 parcelle A 1957 pour partie (1796m²) à 70€ le m² net de taxes.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-Autorise la cession d'environ 1796m² à détacher de la parcelle A 1957 au prix de 70€ le m² net de taxes à la SCI CALIS ou toute autre personne pouvant se substituer.

1.2. Cession d'une partie des parcelles A 1957 et A 1959 (lot 2) ZA Domagne (Délibération N° 26/46)

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition d'acquisition d'environ 1749m2 par la société Access'Pro, Access Machines et AL2C Groupe présidé par M Perrodin Alexandre à détacher des parcelles cadastrées :
- A 1959 de sise « En Domagne » située en zone UXd au PLU.
- A 1957 de sise « En Domagne » situuée en zone UXd au PLU

Monsieur le Maire précise qu'un projet de division a été réalisé par le cabinet Chanel Grand et que le bornage aura lieu le 04/08/2026.
Le service des Domaines a rendu un avis sur la valeur vénale le 28/03/2025,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre cette parcelle et de fixer le prix de la cession du lot 2, parcelle A 1957 et A 1959 pour partie (environ 1749m²) à 70€ le m² net de taxes.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
-Autorise la cession d'environ 1749 m² à détacher des parcelles A 1957 et A 1959 à la société Access'Pro, présidé par M Perrodin Alexandre ou toute autre personne pouvant se substituer à 70€ le m² net de taxes.

1.3. Conseil communautaire du 01/06/2026

Le Conseil communautaire avait pour objet des délibérations administratives relatives au début de la mandature. Les élus ont également approuvé les comptes financiers uniques et procédé à l'affectation des résultats.

1.4. Tarifs des droits de place des forains

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de droits de place applicables.
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs de droits de place à compter du 1er septembre 2026:

Forains	Tarif au forfait (5 jours consécutifs)	Par jour supplémentaire
Catégorie A (Alimentaire : churros, barbe à papa,…)	60€	12€
Catégorie B1 : Manèges enfants, auto tamponneuses enfants…)	80€	16€
Catégorie B2 : Auto tamponneuses ados, chenille	120€	24€
Catégorie C : jeux (jeux de pince, pêche aux canards, trampoline, casino, structures gonflables…)	50€	10€
Vente au déballage outillage, vêtements, etc…)	Demi-journée : 35€	Journée : 55 €
Vente sans déballage (marchands de pizzas, etc…)	Forfait journée ou soirée : 10€	
Emplacement des caravanes	Forfait de 10€ par caravane /jour au-delà de la 1ère semaine	
Raccordement eau caravanes :	Forfait de 10€ par caravane /jour au-delà de la 1ère semaine	

1.5. Rétrocession de la parcelle AB322 à la commune (Délibération N° 26/48)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sont prévus Rue des Bouleaux et sur la parcelle AB 322 constituant la voirie du lotissement Domagne desservant les parcelles AB 318, AB 319, AB 320 et AB 321, appartenant à l'association syndicale libre du lot AB322 En Domagne.

Le réseau d'assainissement relevant d'une compétence communale, Monsieur le Maire propose à l'association syndicale libre du lot AB322 En Domagne la rétrocession à l'euro symbolique de la voirie cadastrée AB 322 de 522m² dans le domaine communal.
Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise l'acquisition pour 1 euro symbolique (considération prise des charges futures), par la commune de la parcelle cadastrée AB 322 de 522m² constituant la voirie du lotissement Domagne desservant les parcelles AB 318, AB 319, AB 320 et AB 321.
Autorise le Maire à signer les actes correspondants.

1.6. Plan communal de sauvegarde (L. Jarnet).

Monsieur Ludovic Jarnet, Conseiller délégué, présente sous forme de quizz les enjeux d'un Plan communal de sauvegarde et le travail de mise à jour qui s'engage en ce début de mandature.
De fait, la canicule et les dangers potentiels d'incendie, notamment sur les hauteurs de Mont-July étaient là pour donner toute la crédibilité nécessaire aux procédures mises en place.
Cette présentation a montré la complexité de ce dossier et la nécessité de maintenir chaque élu à un bon niveau de connaissance.
La prochaine étape de la commission consiste en la formation des élus et l'organisation d'un exercice grandeur nature en lien avec les services de la Préfecture.

II – Finances, Bâtiments communaux, Forêt (C. CARTE)

2.1. Commission bâtiments du 25 juin

Intervention de Sébastien Thévenard concernant la sécurité :

Centre festif :
Changement de portes avec renforcement de serrure 3 points changés sur 3 portes.
Un coordinateur SSI a rédigé une notice de sécurité, et un cahier des charges qui va permettre de lancer la consultation pour le changement du système de sécurité incendie avec mise en conformité de l'établissement pour le 20 juillet.

Gymnase :
Visite de sécurité le 09 juillet : avis défavorable (la cause principale est liée à l'obsolescence de l'alarme incendie).
Les mises en conformité seront été réalisées pour la rentrée.

Salle des familles :
La société SIMIE à été retenue pour l'équipement de la sécurité incendie, et assistera à une réunion de chantier afin de coordonner l'implantation des extincteurs.

Commission bâtiments :
Le changement obligatoire des 9 serrures pour la pose de boutons moletés auxquelles se rajoutent celles du local technique à la suite du cambriolage ont conduit la commission à valider une refonte complète de l'organigramme à clefs du bâtiment mairie centre festif.
L'organigramme complet de la marque TESA avec un changement des poignées coûte environ 4000€.

L'entreprise Girod MORETTI commandera aussi des clefs, permettant d'avoir un organigramme pour la salle des familles compatible avec celui de la mairie. La commission au fil des années pourra proposer une complétude sur d'autres bâtiments.

Sur la salle des familles, le planning, toujours très tendu suit son cours. Sur proposition de la commission, la terre végétale en trop reste sur site avec la création d'un merlon devant les tennis pour cacher la vue. A étudier à l'automne, la plantation de quelques arbres.

La borne IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques) est en service depuis fin juin. Un logiciel de suivi permet de connaitre la fréquentation. Monsieur Jean DUSSURGET, qui est aussi à la commission communication en assurera le suivi.

La réfection des deux salles de l'ancien bâtiment mairie, « Rumba » et « Arts métalliques » est en cours. Le ponçage et la vitrification seront réalisé en juillet pour les 2 salles.
Le parquet du centre festif sera également rafraichi.

2.2. Commission forêt du 25 juin.

La première réunion des membres de la commission avec la présentation de notre patrimoine forestier de 256 ha sur plans, puis sur le terrain avec la participation du garde ONF, a eu lieu le 25 juin.
Un point financier dépenses/recettes sur la moyenne des 7 dernières années a confirmé un juste équilibre avec un petit ratio bénéficiaire de 16€/ha.
Comme chaque début de mandat il est proposé au conseil municipal de désigner trois garants en charge de la bonne exécution de la coupe et de l'exploitation de la forêt.
Sur proposition du Maire Adjoint, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité désigne les membres suivants comme garants pour l'affouage de la forêt de Ceyzériat :
-Mme TAVEL Cécile
-Mr BLANCHARD Jean-Pierre
-Mr CARTE Claude

III – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie (A. CARMINATI)

3.1 Travaux en cours

Monsieur Carminati rend compte des travaux en cours.
Les travaux du chemin des Devants, de l'allée des sports, des pivoines et de l'allée des Erables ont été réalisés.

3.2 Circulation près de la salle des familles

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'instaurer une zone 30 sur le périmètre de la salle des familles.
La zone 30 concerne l'Allée des sports et la Rue de l'Avenir.

IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)

Commission du 30 juin :

Déclarations préalables

Demande en date du 22 mai 2026 de Marc PEYRILLER
Sur un terrain situé 3 rue des Orchidées
Parcelle N° 523 Section AM située en zone UB
D'une superficie totale de 915 m^2 Pour édification d'un carport

Demande en date du 26 mai 2026 de Alexis JARRIAUX
Sur un terrain situé 126 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 466 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1310 m^2
Pour création d'une piscine avec pool house, pergola bioclimatique

Demande en date du 22 mai 2026 de Cécile PETIT
Sur un terrain situé 5 allée des Erables
Parcelle(s) N° 576 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 844 m^2 Pour édification d'une pergola

Demande en date du 27 mai 2026 de Xavier THOREAU
Sur un terrain situé 329 chemin de la Gare
Parcelle(s) N° 490 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 720 m^2 Pour construction d'un carport et abri à bois

Demande en date du 28 mai 2026 de la SCI DEGAND-MAROUN
Sur un terrain situé 36 allée Hugon
Parcelle(s) N° 307, 315, 409 & 410 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2650 m^2 Pour pose d'une pompe à chaleur

Demande en date du 01 juin 2026 de Mathieu MONTANDRAU
Sur un terrain situé 16 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 947 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 355 m^2
Pour remplacement des volets battants par des volets roulants beige

Demande en date du 03 juin 2026 de Ghislain BAUDET
Sur un terrain situé 10 chemin des Billets
Parcelle(s) N° 549 Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 801 m^2
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 05 juin 2026 de Norman RICHARD
Sur un terrain situé 8 rue Joseph Bernier
Parcelle(s) N° 145 Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 783 m^2
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 08 juin 2026 de Julien CLERMIDY
Sur un terrain situé 30 rue Jaÿr
Parcelle(s) N° 472 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 110 m^2
Pour remplacement des huisseries couleur beige et volets par volets roulants beige

Demande en date du 08 juin 2026 de Christiane BREDY
Sur un terrain situé 151 chemin de Morillon
Parcelle(s) N° 1071, 952 & 314 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2456 m^2 Pour division en vue de construire

Demande en date du 08 juin 2026 de EDF SOLUTIONS SOLAIRES
Sur un terrain situé 50 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 389 & 390 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2023 m^2
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 09 juin 2026 de Patricia VARGAS
Sur un terrain situé Chemin de la Croix de Bois
Parcelle(s) N° 33 & 34 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1665 m^2 Pour pose d'une clôture en limite de voirie

Demande en date du 09 juin 2026 de Patricia VARGAS
Sur un terrain situé Chemin de la Croix de Bois
Parcelle(s) N° 33 & 34 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1665 m^2 Pour édification d'un abri de jardin

Demande en date du 10 juin 2026 de Valérie BOUANANI
Sur un terrain situé 3 rue Pierre de Coubertin
Parcelle(s) N° 218 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 870 m^2 Pour réfection de la toiture

Demande en date du 10 juin 2026 de Christian POMMERUEL
Sur un terrain situé 198 chemin de Saumont
Parcelle(s) N° 1070 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 976 m^2 Pour édification d'une pergola bioclimatique

Demande en date du 12 juin 2026 de Martine PAGELOT-CORNATON
Sur un terrain situé 4 La Marcelière
Parcelle(s) N° 246 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 678 m^2 Pour édification d'une pergola bioclimatique

Demande en date du 12 juin 2026 de Dominique MANISSIER
Sur un terrain situé 236 chemin de la Grande Fontaine
Parcelle(s) N° 308 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2767 m^2

Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 16 juin 2026 de Jacques PERNOD
Sur un terrain situé 1 rue Clos du Village
Parcelle(s) N° 868 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1122 m^2 Pour ravalement de façade

Demande en date du 08 juin 2026 de Oner CALIS
Sur un terrain situé 4 rue de la Renaissance
Parcelle(s) N° 309 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 966 m^2 Pour ravalement de façade

Demande en date du 19 juin 2026 de REPV
Sur un terrain situé 350 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 388 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 800 m^2
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 20 juin 2026 de Michel THOMAS
Sur un terrain situé 286 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 388 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1266 m^2 Pour réfection de la toiture

Demande en date du 22 juin 2026 de COMMUNE DE CEYZERIAT
Sur un terrain situé ZA En Domagne
Parcelle(s) N° 1957 & 1959 Section A située(s) en zone UXd
D'une superficie totale de 7680 m^2 Pour division en vue de construire

<u>Demande de certificat d'urbanisme opérationnel</u>

Demande en date du 09 juin 2026 de Madame VARGAS
Sur un terrain situé Chemin de la Croix de Bois
Parcelle(s) N° 33 & 34 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1665 m^2

<u>Déclarations d'intention d'aliéner</u>

Demande en date du 27 mai 2026 de la SCP VIEILLE, TANDONNET, ADRIEN
Sur un terrain situé 36 allée Hugon
Parcelle(s) N° 307, 315, 409 & 410 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2650 m^2

Demande en date du 03 juin 2026 de Maître Julien VUITON
Sur un terrain situé 36 allée de la Fontaine
Parcelle(s) N° 861 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 330 m^2

Demande en date du 03 juin 2026 de Maître Laure JACQUET
Sur un terrain situé 557 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 387 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 849 m^2

Demande en date du 05 juin 2026 de Maître Marc ETIEVANT
Sur un terrain situé 203 rue du Général Léchères

Parcelle(s) N° 379 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1243 m^2

Demande en date du 19 juin 2026 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 622 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 158 Section AC située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 693 m^2

V – Vie Scolaire et périscolaire (C. TRENTESAUX)

5.1 Tarifs de la cantine et du périscolaire au 01/09/2026

Les membres de la commission souhaiteraient avoir le coût exact pour la commune de ces temps périscolaires par rapport à la fréquentation.

Tarifs de la cantine scolaire (délibération N° 2026/50) :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2026-2027.
Il rappelle les tarifs en cours.

- repas enfants : 4,80 €
- occasionnels : 6,70 €
- pénalité pour désinscription le jour même : 2,50 €
- adultes : 6,20 €
- enfants allergiques apportant leur repas : 3.00 €

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de cantine comprennent également les charges de personnel.
Au vu du contexte actuel d'inflation, et d'augmentation des charges de personnel il propose au conseil municipal sur proposition de la commission, d'augmenter les tarifs des repas de 0.10€.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs du restaurant scolaire à partir du 1/09/2026 :

- repas enfants : 4,90 €
- occasionnels : 6,80 €
- pénalité pour désinscription le jour même : 2,60 €
- adultes : 6,30 €
- enfants allergiques apportant leur repas : 3,10 €

Tarifs du périscolaire (délibération N° 2026/51)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de la garderie périscolaire n'ont pas été révisés depuis 2018.
Compte tenu de l'augmentation des charges de salaire, il propose au conseil municipal, sur proposition de la commission d'augmenter les tarifs de la garderie à la prochaine rentrée scolaire comme suit. :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 26, à savoir :

- de 7 h 15 à 7 h 30 : 0,80 €
- chaque demi-heure:
 entre 7h30 et 8h 30 et entre 16 h 30 et 18 h 30 : 1.30 €
- au-delà de 18 h 30 : 7,60 €

5.2 Conseil d'école élémentaire et maternelle)

La commission scolaire s'est réunie le 24 juin.

- **Le conseil d'école maternelle a eu lieu le 16 juin.**

Mme Trentesaux était accompagnée de Mme Céline Facundo.
Les effectifs prévus pour la rentrée 2026 sont de 83 élèves à ce jour, 25 GS, 30 MS et 27 PS, soit une moyenne de 21 élèves par classe.
Les Moyens seront répartis dans les 4 classes.
Le directeur, Monsieur Olivier reprendra sa classe. L'enseignant qui assurera sa décharge n'est pas encore nommé. Les 3 enseignantes : Audrey, Angéline et Sophie gardent leur poste.
Les classes de MS et GS sont allés une journée à la ferme pédagogique de Brénod et les 2 classes de MS et PS sont allés à la ferme d'Ambronay : Sortie très appréciée par tous.
Le thème du projet d'école de l'année était les danses et l'art africain. Un intervenant Burkinabais est venu faire découvrir aux enfants cet art. Les enfants ont fabriqué des instruments et appris des danses sur des rythmes africains dans le but de déambuler dans les rues lors de la fête des écoles.
En raison de la canicule la restitution de leur travail a eu lieu dans la salle des fêtes climatisée pour le plaisir de tous.
Le 22 juin la société Proludic est intervenue dans la nouvelle cour pour faire un petit reportage photos et vidéo. Les enfants étaient ravis.

- **Le conseil d'école élémentaire a eu lieu le 19 juin.**

Mme Trentesaux était accompagnée de M Rodolphe Barret.
Les effectifs prévus pour la rentrée 2026 sont de 203 élèves inscrits à ce jour soit une moyenne de 25 élèves par classe.
Cette année 42 CM2 feront leur rentrée au collège. Pour cela ils ont reçu de la mairie une calculatrice collège le 03 juillet.
A la rentrée il y aura 33 CP, 35 CE1, 50 CE2, 31 CM1 et 49 CM2. (Encore un gros départ au collège pour l'année prochaine)
Mme Coestechareyre quitte l'école ainsi que M. Variot qui assurait son mi-temps.
Le cycle 2 est allé une journée à Villars les Dombes
Le cycle 3 est allé au planétarium à Lyon.
Les CE2 et CM/CM sont allés à la piscine à raison de 2 fois par semaine pendant 1 mois.
Les CM ont pu découvrir le jeu de boules : plusieurs séances ont été animées par un conseiller technique départemental en espérant que les enseignants poursuivent cette découverte.
Toutes les classes bénéficient de ¾ h par semaine de séances musicales animées par Thibault Larue.
Une restitution de ce travail a eu lieu le vendredi 26 juin au centre festif. Les élèves étaient accompagnés par des musiciens de l'harmonie.
C'était un très beau spectacle.

Quelques demandes concernant les travaux
L'aménagement du parking Salette : La commission s'associera à la commission travaux pour la réflexion.
Demande de marquage au sol pour les 2 écoles :
Marquage dans la cour des lignes des terrains de jeux
Marquage au sol sur la rue de la cascade complétement effacé.

La commune est remerciée pour la pose des panneaux « cyclistes pied à terre » aux abords des écoles.

Travaux à prévoir :
-quelques fenêtres à réparer
-demande d'achat de barres son et d'un vidéoprojecteur : en cours
-Des enfants ont écrit sur les murs d'une classe. L'enseignante demande de donner la note des frais de remise en état aux parents qui sont prévenus et favorable.

5.3 Rafraichissement des écoles

Pour parer en urgence à la canicule des ventilateurs et des climatiseurs ont été achetés pour les 2 écoles et le restaurant scolaire. A prévoir pour la saison prochaine d'équiper aux mieux ces bâtiments.

VI – Sport -Action Sociale (C.TAVEL)

6.1 Assemblée générale de Gym plurielles du 12 juin 2026

La municipalité et les élus communautaires sont remerciés pour le prêt des salles municipales et équipements communautaires,
Un remerciement aux administrateurs et aux référents dans le pilotage de l'association car sans leur implication l'association ne fonctionnerait pas correctement.

Rapport moral et d'activités
Heures de cours : 945 heures soit 230h de plus qu'en 2025 (26 heures de cours hebdomadaires avec 10 animateurs).
Pour la 1ere année création d'un cours de gym adaptée
Adhérents : 416 pour 360 en 2025.

Vie de l'association :
-Organisation d'un temps convivial
-Organisation de 3 ateliers de découvertes : un atelier de stretching, un de Tabata Hiit, un de stp.
-rédaction de la lettre d'information à un rythme trimestriel.
-organisation de groupes de travail en fonction de thème. (Repas partagé, presse, etc.)
-rédaction d'un règlement intérieur pour les adhérents, et sur les modalités de fonctionnement du CA destiné à faciliter la tâche des administrateurs

Bilan financier 2025-2026 :
66 140,44€ de recettes
49 413,77€ de dépenses dont 46 467,8 € de salaires pour les animateurs et 775,96€ d'assurance.
Bilan 74 209,69€ sur les comptes

Budget prévisionnel :
Charges ; 57 315€
Recettes : 57 500€
Pour équilibrer le budget il faut atteindre 370 adhérents et 150 options.

6.2 Compte-rendu AG ADMR du 16 juin

Le SSIAD et le service à domicile sont désormais adossés à la fédération départementale, et recherchent un président, un trésorier et un secrétaire.

Bilan annuel 2025
Service à la personne : 23 salariés, 1 télé-assisteur, 5 bénévoles, 314 personnes aidées
Pour Ceyzeriat : 4904 heures, 1681 repas, 18 téléassistances.
Pour tout le secteur : 26 008h, 7423 repas, 42 téléassistances.
Accompagnement des familles : 9 pour un total de 280 h
Service à la personne : 134 et 9 accompagnements Handicap pour un total de 20 559h.
Entretien maison : 79 pour un total de 5 169 h.
Livraison repas 41

Résultat financier :
Produits : 940 213,43€
Dépenses : 1 003 979,64€
Résultat courant : produit exceptionnel 9 422,05€
Charge exceptionnelle : 86,97€
Résultat total : -54 431,13€

Depuis 2025, le restant de l'enveloppe restante doit être rendu au département (heures non effectuées)

Projet locaux 2026
-Stabiliser les équipes.
-Accompagner et répondre aux besoins de la population du secteur.
-Promouvoir les métiers de services à la personne.
-Mise en place du SAD avec le SSIAD (service autonomie à domicile).

SSIAD
74 personnes aidées pour 14 507 forfaits, 17 salariés, 1 bénévole

En 2025 obtention d'un ESA positionné à Saint Rambert et 12 lits de plus.

Résultat financier
Produit : 1 147 643,90€
Charges : 951 665 75€
Résultat exceptionnel : - 406,81€
Total : 195 571,35€ dont 120 000€ pour l'ESA (Équipe Spécialisée Alzheimer) qui n'a pas été totalement déployé.

Projet 2026
Recruter 2 nouvelles aides-soignantes
Augmenter le nombre de prise en charge sur le SSIAD
Augmenter le nombre de prise en charge sur l'ESAD

6.3 Assemblée du basket du 26 juin 2026

275 adhérents
22 équipes d'U7 aux séniors
4 arbitres officiels
30 entraineurs bénévoles, 1 stagiaire et un BEPJEP

Points importants:
4 équipes en finales mais hélas aucune victoire.
Les seniors garçon restent en région.
Des stages de perfectionnements ont eu lieu pendant les vacances scolaires
Tournoi du sport adapté en janvier
Stage en Espagne pour les U15 au mois d'avril

Points négatifs :
Plus d'école d'arbitrage : Nombreuses amendes (fautes sur les matchs, pénalités pour absence d'arbitre, pas de personne responsable de salle);
Difficultés de mobiliser les parents.

Vie du club
Farfouille du 8 mai

Un minibus sera livré par la Région au mois de septembre.
Tournoi intergénérationnel
Les sorties club

Rapport financier :
Dépenses : 84 000€ : 19 700€ pour la ligue dont 1780€ de fautes et 3 950€ d'arbitrage
Recettes :
Licences : 44 000€
Sponsoring : 2 200€
Subvention : 11 000€ dont l'aide de l'état pour le BP JEPS
farfouille 7000€
Résultat non clos à la date de l'AG environ 7000€ de bénéfices

6.4 Assemblée de l'OSR du 3 juillet

265 licenciés. Une baisse des effectifs est remarquée chez les U7 (-21) mais une augmentation en séniors.
22 éducateurs : 18 sur le pôle jeunes, 4 sur le pôle-seniors dont : 1 salarié, 4 apprentis
4 arbitres officiels 10 arbitres semi-officiels
Moyenne : 1 éducateur pour 12 licenciés
6 terrains en herbes et 2 terrains stabilisés sur 4 communes

Point fort de l'année :
Maintien des séniors 1 en D1 montée des Sénior3 en D3
Tournoi départemental de l'ascension
Loto
Stages pendant les vacances scolaires
Achat d'un robot tondeuse par la commune de Montagnat. Le club s'occupe de la maintenance du robot (600euros/an)

Bilan financier :
Dépenses : 204 977,22€ : frais animateurs 96 320,33€, matériel 40 408€, fédérations 14 948€
Recettes : 194 391€ : licences 40 564,12€, sponsors et ventes maillots 13 437,04€, divers 32 934,39€ (mécénat, abandon frais bénévoles, partenariat terre de jeux 2024, garderie subvention 32 229,76€ (commune district, formation BP JEPS)
Résultats : - 10 585,82€
Trésorerie : 22 933€

VII – Associations culturelles, Bibliothèque, actions patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)

6.1 Commission patrimoine culture évènementiel du 26/06/2026

La commission s'est réunie pour travailler le contrat de la Salle des Familles et du Patio Bar ainsi que leur règlement intérieur respectif. Voici les principaux points qui ont été retenus :

Pour la salle des familles :

- Nombre total de participants (public + personnel) : 120 + 10 personnes.

- Si le locataire demande à annuler la location de la salle des familles, il devra le faire un mois avant la date prévue d'occupation sinon le chèque de 30% versé à la réservation sera encaissé.

- Les chèques de caution pourront être encaissés en cas de nuisances sonores et de non - respect du règlement intérieur comme pour le centre festif.

- La vaisselle fait l'objet d'une location distincte au forfait et non plus à l'unité gérée et encaissée par la Commune.

- Il est strictement interdit de diffuser de la musique à l'extérieur ou d'y organiser un concert. Toute animation sonore devra être fait exclusivement à l'intérieur de la grande salle.

- La réservation de la salle des familles ne sera pas autorisée pour l'organisation d'un réveillon de la Saint Sylvestre.

- Concernant la sonorisation et le bruit à l'intérieur de la salle, conformément à la réglementation en vigueur l'alimentation électrique se coupera automatiquement en cas de dépassement du seuil de 97 DB.

Pour le Patio Bar :
- Nombre total de participants (public + personnel) : 90 + 10 personnes.
- La réservation de la location ne peut s'effectuer plus d'un mois à l'avance
- L'occupation de la salle des familles sera prioritaire à toute demande de location du patio bar
- Le Patio Bar ne peut accueillir ni concert ni musique.
- Si le locataire demande à annuler la location de la salle des familles, il devra le faire 15 jours avant la date prévue d'occupation sinon le chèque de 30% versé à la réservation sera encaissé.
- Toute manifestation ne pourra se prolonger au-delà de 22h, la location du patio bar est réservé aux manifestations de jour ne nécessitant ni cuisine ni repas
- Il est strictement interdit d'installer des tables et chaises pour organiser un repas de même il est strictement interdit d'y cuisiner (compris paëlla, barbecue, etc…)
- La location du patio bar comprend la mise à disposition de verres (flutes, verres à pied, verres à soft) un micro-ondes, un lave-verre et 10 mange-debout

D'autre part, la commission continue de travailler sur la manifestation culturelle « Peintres en Liberté.
Pour patienter, la commémoration du 14 juillet aura lieu à 11h30 au Monument aux morts, suivie du verre de l'amitié au bar du centre festif
Le soir à 22h devant la Halle des Chartreux le spectacle Son et Lumières « REVOLUTION » coorganisé par l'association POP N LIGHT représenté par Rodolphe Barret et la Municipalité.
Le Forum des associations aura lieu le 05 septembre à partir de 10h à St Just.
Mme Franck remercie le Comité d'Organisation du Festival à l'Union Musicale, en particulier Anne-Lise sa présidente, le Comité d'Initiative et tous les bénévoles pour le travail accompli durant de long mois pour la concrétisation du festival de musique qui s'est déroulé le 05 juillet 2026. Au-delà de la musique, ce fut une belle aventure humaine au sein des quartiers pleine de partages et de rencontres.

6.2 Choix de l'application mobile d'informations et d'alertes aux habitants

M Jean Dussurget, Conseiller délégué en charge de la communication a présenté ce qui est apparu à la commission comme les points forts (et faiblesses) de trois applications. Un choix compliqué, avec là aussi un vote très serré en faveur de celle qui sera officiellement dévoilée pour la cérémonie des vœux le 8 janvier 2027. D'ici là, la fin d'année sera consacrée à un travail préparatoire.

Le Maire Le Secrétaire de séance